

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2018

N° 2018-047

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars, à 18 h30,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre BALME.

Présents : M. Pierre BALME, Maire, M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué, Jean-Noël CHALVIN, Agnès ARGENTIER, adjoints, Guylaine BARBIER, Jean-Pierre DEVAUX, Maryvonne DODE, Jocelyne MARTIN, Jean-Luc FOURNIER, Nicolas CASSEGRAIN, Jean-Luc BISI, Françoise MOREAU, Laurent GIRAUD, Sylvie ROY, Michel BALME, Stéphanie DEBOUT, Magali LESCURE, conseillers municipaux.

Absents : Romain CHARREL, Catherine GONON, Laurence CHOPARD, Maurice ARLOT, Thierry GUIGNARD, Emmanuel DURDAN, Fabien POIROT.

Pouvoirs : Hervé LESCURE donne pouvoir à Pierre BALME, Delphine BOURGEAT donne pouvoir à Jean-Pierre DEVAUX, Florence BEL donne pouvoir à Nicolas CASSEGRAIN, Estelle FAURE donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Madame Maryvonne DODE et Madame Magali LESCURE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2 – autres documents budgétaires

OBJET : Budget de l'eau - compte administratif 2017

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner le compte administratif 2017 du budget de l'EAU de la commune LES DEUX ALPES. Il demande au Conseil de bien vouloir élire Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Président de séance, pour l'examen du compte administratif 2017 du budget de l'EAU de la commune LES DEUX ALPES.

M. SAUVEBOIS, désigné président de séance, pour l'examen du compte administratif du budget de l'EAU donne lecture des résultats définitifs 2017.

Les résultats dégagés du budget de l'EAU un déficit d'investissement de **251 755,42 €** et un excédent de fonctionnement de **654 687,42 €**.

Les résultats globaux de clôture 2017, intègrent les résultats 2016

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le.....Pierre BALME, maire

INVESTISSEMENT

Recettes réalisées en 2017	733 881,43 €
Dépenses réalisées en 2017	507 100,27 €
Résultat 2017 (1)	226 781,16 €
<i>Résultat antérieur -2016 (2)</i>	- 478 536,58 €
Résultat de clôture 2017 (1+2)	- 251 755,42 €

FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées en 2017	693 760,63 €
Dépenses réalisées en 2017	332 789,38 €
Résultat 2017 (1)	360 971,25 €
<i>Résultat antérieur 2016 (2)</i>	772 252,75 €
<i>Affectation du résultat 2016 (3)</i>	- 478 536,58 €
Résultat de clôture 2017 (1+2-3)	654 687,42 €

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget de l'EAU de la commune LES DEUX ALPES.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.




Pour extrait conforme,
Le maire,
Pierre BALME